# La MFH, des prestations de qualité

La MFA, des prestations de quante						
	Nature des prestations	Rembourser Sécurité sociale				
	Pharmacie vignettes blanches / bleues / orange	100 %	1%			
SOINS COURANTS	Consultations, visites généralistes ou spécialistes	100 %				
	Actes de radiologie, imagerie Analyses, examens de laboratoire et auxiliaires médicaux ( <i>infirmier, kiné, orthoptiste, sage-femme</i> )	100 %				
CURES THERMALES	Cure thermale	100 %				
Accepté Sécurité sociale	Frais de transport liés aux cures	100 %				
Hors frais de dossier	Forfait hébergement (dans la limite des frais réels)	230 €				
	Soins	100 %				
DENTAIRE	Panier de soins 100% santé (1) Frais réels <i>Plafonné aux prix limites de facturation</i>	100 % FR (1)				
	Prothèses acceptées Sécurité sociale	335 % plafonné à 5 000 euros la 1ère année				
	Orthodontie	205 %				
	Orthodontie refusée par la Sécurité sociale	Commission soc	iale MFH			
A PRA PELLIA CE	Prothèse auditive 100% santé (2) Frais réels <i>Plafonné aux prix limites de vente</i>	100 % FR (2)				
APPAREILLAGE	Prothèse auditive	150 % + 155 €				
Accepté Sécurité sociale	Prothèses capillaires, mammaires	150 % + 155 €				
OPTIQUE	Equipement optique Classe A 100% santé (3) Frais réels <i>Plafonné aux Prix limites de vente optique</i>	100 % FR	(3)			
	Equipement optique Classe B Tarifs libres pratiqués par le professionnel de santé					
*Limité à un équipement tous les	*Monture	65 €				
2 ans, sauf pour les mineurs de moins de 16 ans ou en cas d'évo-	*Verre simple ou complexe	Participation CPAM + 146 euros/verre				
lution de la vue, la prise en charge	Lentilles (par année civile)	210 % + 275 €				
sera annuelle	Lentilles refusée par la Sécurité sociale (par année civile)	92 €				
	Chirurgie réfractive refusée par la Sécurité sociale (par œil, sur facture)	260 €				
	Honoraires	100 %				
	Frais de chirurgie et d'anesthésie	100 %				
	Séjour (régime commun ; si maison d'enfant ou de repos, limité à 1 mois consécutif)	100 %				
HOSPITALISATION	Frais de transport	100 %				
	Chambre particulière (limité à 1 mois consécutif)	60€ / jour				
	Frais d'accompagnement (enfant -12 ans, enfant handicapé sans limite d'âge)	16€/jou	ir			
	Forfait journalier hospitalier (sauf MAS et EPHAD)	100 %				
	Ostéodensitométrie	100 % (si prise en charge CPAM ou forfait 31 €)				
ACTIONS	Détartrage dentaire  Vaccins	100 % 100 %				
DE PRÉVENTION	Contraception non remboursée sur prescription médicale (par année civile) NOUVEAUTE					
	Préservatifs (par année civile) NOUVEAUTE  NOUVEAUTE	50 €				
Complément de	Allocations journalières (demi-traitement du TBI) si adhésion avant 64 ans avec une date d'arrét de travail initiale postérieure à la date d'adhésion et	15 € 45 % du salaire (idem CGOS)				
Salaire	accessible après 10 mois d'adhésion					
MFH +	Médecine douce Acupuncteur, ostéopathe, homéopathe, psychologue, diététicien, chiropracteur					
Formulaire de remboursement téléchargeable sur www.m-f-h.fr	Dépassement d'honoraires, praticiens OPTAM/OPTAM-CO Actes non remboursés par la SS Pharmacie et vaccin non remboursés par la SS, sur prescription médicale	120€ par an et par bénéficiaire	6 x 20 €			
	Appareillage accepté par la CPAM Bas et chaussettes de contention, ceinture de maintien, semelles orthopédiques					
4.1	Aides exceptionnelles non remboursables*	Sur dossier, pouvant aller à hauteur d'une seule aide accordée par le CGOS /CCAS / CPAM/CNRACL, ou autre organisme social.				
Aides	Sport sur ordonnance NOUVEAUTE	Sur dossier de Commission sociale				
complémentaires	Assistance via quotidianna*	price on charge 10 hourse / on				

# complementaires

\*Sur dossier de la Commission disponibles, accessible après 10 mois d'adhésion

Assistance vie quotidienne\* prise en charge 10 heures / an sociale dans la limite des fonds Naissance ou adoption\* 8 mois de gratuité / enfant Mariage ou PACS du membre participant\* 3 mois de gratuité (uniquement sur la cotisation adhérent) Participation aux frais d'obsèques\* maximum de 500 €

## Comprendre votre garantie

### Exemples de remboursement

100 % Santé: des soins pour tou-te-s, pris en charge à 100 % Sur l'optique, le dentaire et l'audition, des paniers pour nos adhérent·e·s avec un reste à charge de 0 €

Remboursement



Remboursement

0,09 € 356,97 € Dentaire: Hors 100 % santé, couronne céramo-métallique

650 € 75,25 € 284,87 € Audition: Hors 100 % santé, aide auditive de classe II par oreille 1200 € 240 € 515 € 445 €

MFH+: Osthéopathie 50 €

30 €

Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique

## Complément de salaire

### Maladie ordinaire

Prix moyen



### Congé longue maladie

Employeur	Employeur			
100 %	24 mois			
1 an	CGOS	MFH	CGOS	MFH
	5 mois	7 mois	5 mois	7 mois

### Congé longue durée



<sup>\* 1€</sup> de reste à charge pour la participation forfaitaire de l'assurance maladie

# L'engagement MFH

## Une seule option, adhérer!

### Pour garantir:

\*

- Des prestations de qualité,
- Des cotisations modérées chaque année,
- Un complément de salaire pour les adhérent-e-s actif-ve-s,
- Une cotisation minorée à vie à partir de l'âge de 67 ans.

Depuis sa création, la MFH vous propose des prestations élevées sans système d'options, par volonté de <u>solidarité</u>, parce que personne ne choisit d'être plus ou moins malade.

Chaque année, la MFH redistribue son résultat à ses adhérent es:

- en 2017 : 50 % pour les étudiant es en école médicale et paramédicale (code « étudiant » pour un devis en ligne).
- en 2018 : aucune augmentation des cotisations (hors augmentation liée à l'âge).
- en 2019 : baisse du tarif enfant et mise en place d'une bonification pour les retraité·e·s en fonction de leur année d'adhésion.
- en 2020 : mise en place du 100 % santé avec un reste à charge 0.
- en 2021 : prise en charge du sport prescrit sur ordonnance.
- en 2022 : prise en charge de la contraception non remboursée et des préservatifs.

# Étude personnalisée

Nom*					
Prénom*					
Année de naissance*					
Adresse service*					
Hôpital*					
Adresse personnelle*					
E-mail*					
Portable* Tél*					
Je souhaite également couvrir :					
Mon conjoint·e : Oui Non Nombre d'enfants :					
Année de naissance si votre conjoint e est hospitalier : 19					
Bénéficiez-vous du régime Alsace/Moselle ? Oui Non Non *les informations recueillies sont destinées à l'élaboration d'un devis, ces données sont exclusivement conservées à la mutuelle					

### ⇒ Une Assistance Vie quotidienne

La MFH est en partenariat avec le réseau ADMR pour faire face aux aléas de la vie.

### ⇒ Un Forfait MFH+

120 € par an (6x20 €) utilisables pour les frais de santé peu ou pas remboursés (médecine douce, dépassements d'honoraires, etc.).

### ⇒ Une Aide exceptionnelle

En cas de coup dur pour des dépenses de frais de santé, la commission sociale peut vous aider.

### ⇒ Des Allocations journalières

En cas de maladie, la MFH maintient votre salaire afin de compléter votre 1/2 traitement lorsque l'intervention du CGOS s'arrête.

#### ⇒ Retraité·e·s

Bénéficiez d'un bonus retraite lié à votre fidélité. Obtenez une aide pour la prise en charge de votre mutuelle (sous conditions).

#### ⇒ Etudiant·e·s

Votre cotisation est minorée de 50 %, sur présentation d'un certificat de scolarité, chaque année, lorsque vous êtes inscrite dans une école médicale ou paramédicale ou si vous êtes une agent hospitalier en formation diplômante.

### $\Rightarrow$ Parrainage

Le développement de la MFH, c'est vous ! Prenez contact avec un e conseiller e pour découvrir votre offre de parrainage.

Rendez-vous sur notre site
www.m-f-h.fr pour un devis en ligne.

### La MFH, votre mutuelle professionnelle

Mutuelle de France des Hospitaliers MFH CHU Grenoble Alpes - CS 10217 38043 GRENOBLE CEDEX 9 Enregistrée au SIREN sous le numéro 397 742 958



Tél 04 76 15 27 80

Fax 04 76 15 27 79 - Mail contact@m-f-h.fr

www.m-f-h.fr

Les prestations accordées par la MFH sont conformes aux prescriptions des contrats responsables et solidaires au sens de l'article L871-1 du code de la Sécurité Sociale.

L'Équipe MFH





# Proche Solidaire Mutualiste

♥ MFH



Mutuelle de France des Hospitaliers



www.m-f-h.fr 04 76 15 27 80